

Certificat de Qualification Professionnelle INITIATEUR VOILE



Pôle Formation et Emploi



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL



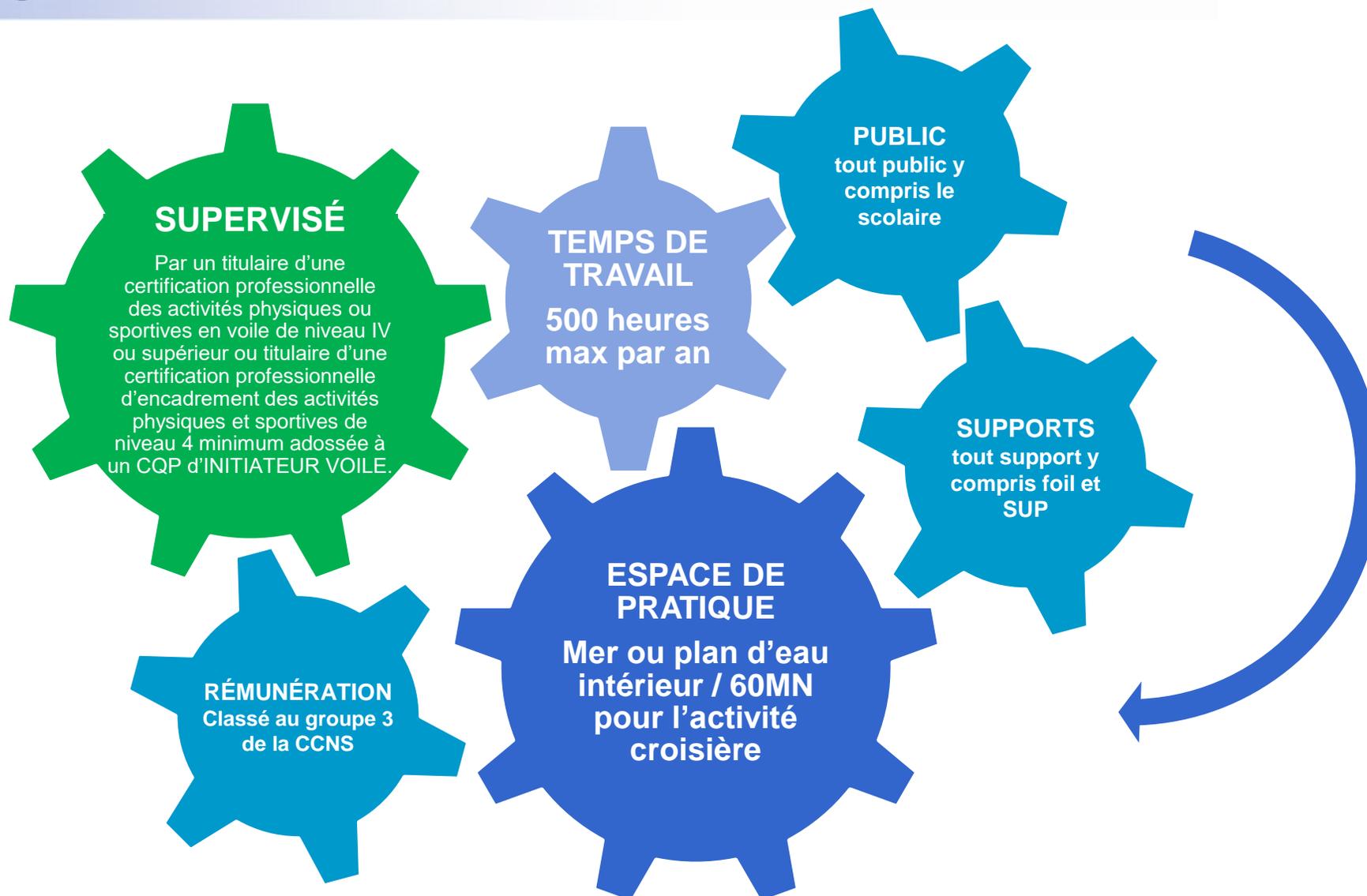
FOURNISSEUR
OFFICIEL



SOMMAIRE

- ❑ PRÉROGATIVES
- ❑ LES VOIES D'ACCÈS À LA FORMATION
- ❑ LES PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
- ❑ LA DÉCLARATION DE LA FORMATION AU CALENDRIER FÉDÉRAL
- ❑ LA CERTIFICATION
- ❑ LA DÉMATÉRIALISATION
- ❑ LES ÉQUIVALENCES
- ❑ LA VAE

Prérogatives



CODE DU SPORT

Conformément à l'annexe II-I de l'article A 212-1 du code du sport, les conditions d'exercice du titulaire du CQP d'INITIATEUR VOILE sont « *l'animation et l'initiation à la voile* » et les limites des conditions d'exercice sont les suivantes : exercice « *sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives de niveau IV ou supérieur voile ou assortie d'un CQP d'INITIATEUR VOILE, le nombre de titulaires du CQP d'INITIATEUR VOILE placés sous cette autorité ne pouvant être supérieur à 10, dans la limite de 140 pratiquants encadrés par titulaires d'une certification de niveau IV ou supérieur* ».

Voies d'accès possibles



Les Prérequis à l'entrée en formation



UCT1 : Niveau technique 4
FFVoile



UCT2 : Attestation de capacité à
nager 100 mètres avec passage
sous un obstacle en surface
d'un mètre de long

**AVANT L'ENTRÉE
EN FORMATION**



UCT3: Permis de conduire d'un
bateau de plaisance à moteur
(côtier ou fluvial)



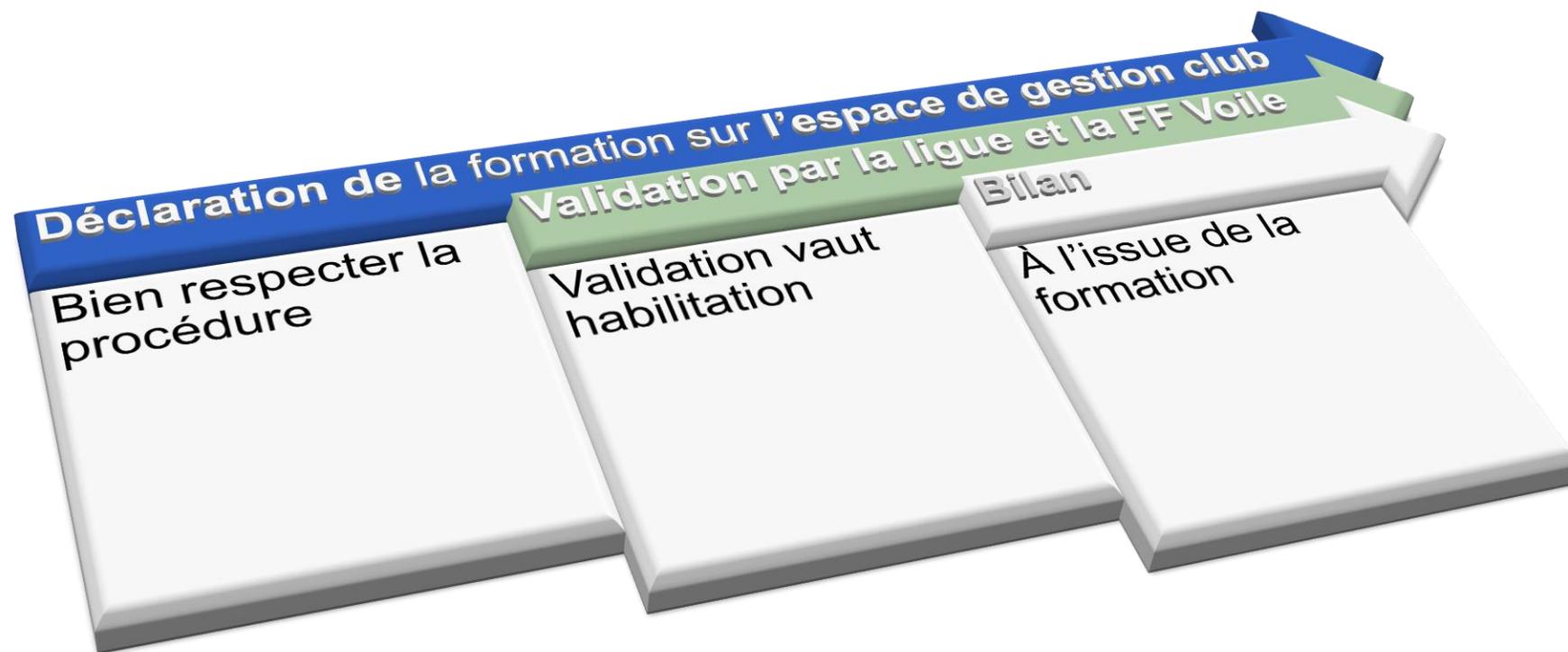
UCT4 : Attestation en cours de
validité d'une formation aux
premiers secours de type PSC1
ou AFPS ou PSMER FFVoile

**AVANT LA
CERTIFICATION
DE L'UCC1**



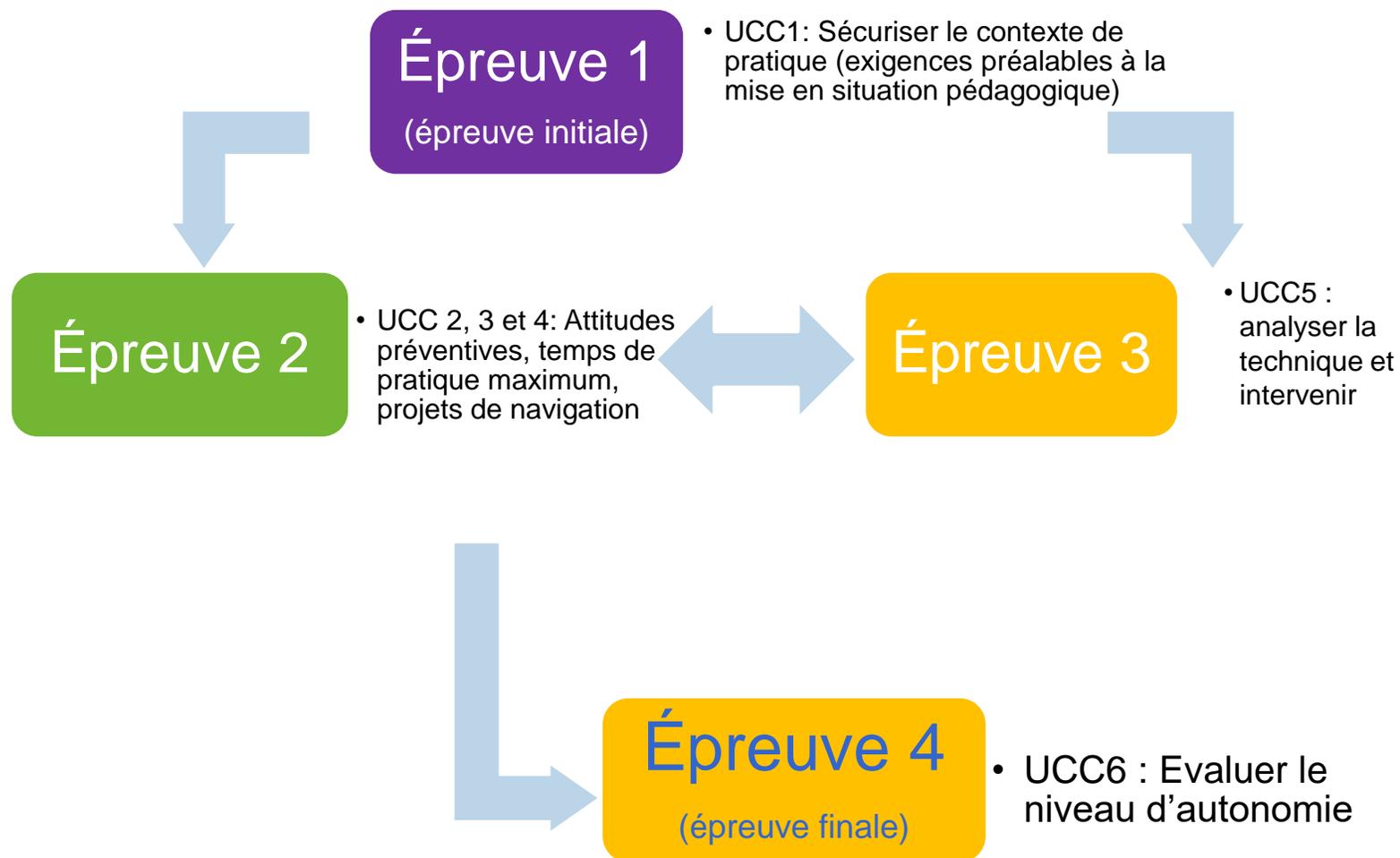
**La licence club mention « pratiquant » ou
« compétition » = certificat médical**

La déclaration de la formation au calendrier fédéral



Procédure de saisie d'une formation
CQP initiateur voile

La certification



! **Penser aux rattrapages !**

La dématérialisation

Livret de certification

Dématérialisé et partagé par le candidat et le(s) formateur(s)

TRAÇABILITÉ

Paiement en ligne

Accessible en fin de formation via la boutique

SIMPLIFICATION

Passage en jury

Procédure sécurisée et accélérée

DIPLOMATION



Tutoriels de démonstration de l'utilisation des livrets dématérialisés par le licencié, le formateur régional et le formateur national.

Les équivalences (prérequis)

EQUIVALENCES SUR LES Exigences préalables à l'entrée en formation (UCT)				
Diplômes-certifications / UCT	UCT1 : Attestation de capacité à naviguer en autonomie et choisir sa zone de pratique	UCT2 : Attestation de capacité à nager 100 mètres avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long	UCT3 : Permis de conduire d'un bateau de plaisance à moteur (côtier ou fluvial)	UCT4 : Attestation en cours de validité d'une formation aux premiers secours
Niveau technique 4 OU 5 FFVoile	DISPENSE			
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste ministérielle de haut niveau en voile	DISPENSE			
Brevet International de plongeur (niveau I, II, III, IV) Niveaux techniques 1 à 4 plongeur FFESSM		DISPENSE		
MNS, BEESAN, BPJEPS AA, BPJEPS AAN		DISPENSE		
Permis plaisance option eaux intérieures			DISPENSE	
Permis plaisance option côtière			DISPENSE	
Brevet de capitaine 200 et tous certificats, brevets ou unités de valeur inscrits en annexes de l'Arrêté du 21 juillet 2011 relatif à l'obtention d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur par équivalence avec un titre ou une qualification professionnelle			DISPENSE	
SBF - Binnen (Allemagne)			DISPENSE	
SBF - See (Allemagne)			DISPENSE	
ISA – National Powerboat Certificate (Irlande)			DISPENSE	
International Certificate for operators of pleasure Craft (ICC) avec à minima les mentions « C » (côtier) et « M » (moteur)			DISPENSE	
Premiers secours en mer en cours de validité (PSMer)				DISPENSE
Attestation de Formation aux Premiers Secours (quelle que soit l'année d'obtention)				DISPENSE
PSE1 : Premiers Secours en Equipe niveau 1				DISPENSE
BNS : Brevet National de Secourisme (avant 1991)				DISPENSE
Brevet de Brancardier Secouriste				DISPENSE
Formation Médicale I ou supérieur des Affaires Maritimes				DISPENSE
Brevet de Secouriste de la Protection Civile				DISPENSE
CSST : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (à jour du recyclage)				DISPENSE
Professions suivantes : médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, vétérinaire, sage-femme, infirmier diplôme d'état				DISPENSE
European First Aid (délivré par les pays membres de l'UE)				DISPENSE
ASB : Arbeit Samariter Bund (Allemagne)				DISPENSE
Workplace First Aid Training – High speed training (Irlande)				DISPENSE

Les équivalences (diplômes et certifications)

EQUIVALENCES SUR LES Unités de Compétences Capitalisables (UCC)

Diplômes-certifications / UCC	Exigences préalables à la mise en situation professionnelle UCC1 : sécuriser le contexte de la pratique	UCC2 : favoriser le développement d'aptitudes préventives chez les pratiquants	UCC3 : permettre un temps de pratique maximal	UCC4 : entretenir l'engagement des pratiquants	UCC5 : intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants	UCC6 : évaluer le niveau d'autonomie des pratiquants
Entraîneur fédéral FFVoile	ACQUIS					
Entraîneur régional / club FFVoile	Obtient de droit	Obtient de droit	Obtient de droit		Obtient de droit	
Tous diplômes FFV et qualifications fédérales permettant l'intervention sur public (sécurisation, enseignement, entraînement, arbitrage)	Obtient de droit					
Moniteur Fédéral FFVoile	ACQUIS					
BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS Voile	ACQUIS					
Conseiller Technique Sportif voile	ACQUIS					
J+S – CH cours de moniteur de voile (Suisse)	Obtient de droit	Obtient de droit	Obtient de droit	Obtient de droit	Obtient de droit	
ISA Training – association de voile irlandaise (Irlande)	Acquis par équivalence sous réserve d'attestation d'expérience professionnelle de 3 mois minimum					
CDPI – Certificat de moniteur intermédiaire – association d'entraînement (coaching Ireland) « Sailing Instructor (Dinghy) Course (Irlande)	Acquis par équivalence sous réserve d'attestation d'expérience professionnelle de 3 mois minimum					
VDWS Coach – International (Italie)	Acquis par équivalence sous réserve d'attestation d'expérience professionnelle de 3 mois minimum					
Corso di formazione Istruttori di vela 1° livello (Italie)	Acquis par équivalence (programme Leonardo)					
RYA Senior Instructor and coach	Acquis par équivalence sous réserve d'attestation d'expérience professionnelle de 3 mois minimum					
Tecnico Deportivo en vela nivel 1 (Espagne)	Acquis par équivalence (programme Leonardo)					
Treinador grau 1 (Initiation) (Portugal)	Acquis par équivalence (programme Leonardo)					

Validation des Acquis de l'Expérience

Justifier d'au moins 450 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec ce CQP et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinuée sur les 6 dernières années.



Procédure et documents sur le site du
Pôle Formation et Emploi